



L'ESSENTIEL

Janvier 2019

PRIMOPIERRE,
un patrimoine composé
essentiellement de bureaux

 **PRIMONIAL**
REIM

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT EN PORTEFEUILLE DE PRIMOPIERRE

GALEO - TRIEO - DUEO - ISSY-LES-MOULINEAUX (92)

(SCI ILM1 ET SCI ILM2)

- Année d'acquisition : 2018
- Surface totale : 20 640 m²
- Volume de l'investissement : 19,6 M€ - participation 20 %
- Locataires : Bouygues Immobilier, IDEMIA, Crédit Mutuel

Architecte : **Christian de Portzamparc**

AVERTISSEMENT

La SCPI détient directement et/ou indirectement des immeubles dont la vente implique des délais qui dépendront de l'état du marché immobilier.

La liquidité des parts de SCPI n'est pas garantie par la société de gestion. Ce placement étant investi en immobilier, il est considéré comme peu liquide et doit être envisagé dans une optique de long terme.

Les revenus potentiels de la SCPI ainsi que la valeur des parts et leur liquidité peuvent varier à la hausse ou à la baisse en fonction de la conjoncture économique et immobilière.

La durée du placement recommandée est de dix ans.

Les investissements passés ne sont pas un indicateur fiable des investissements futurs.

Les locataires actuels ne préjugent pas des locataires futurs. L'investissement dans le fonds comporte des risques dont le risque de perte en capital.

“ Avec Primopierre, vous investissez principalement dans un patrimoine constitué de bureaux¹ localisés en France.

Primopierre est composé essentiellement d'immeubles récents qui peuvent, sans que cela ne constitue une contrainte d'investissement, répondre aux nouvelles exigences des entreprises en matière de performances environnementales, de services et de flexibilité au niveau des espaces de travail.

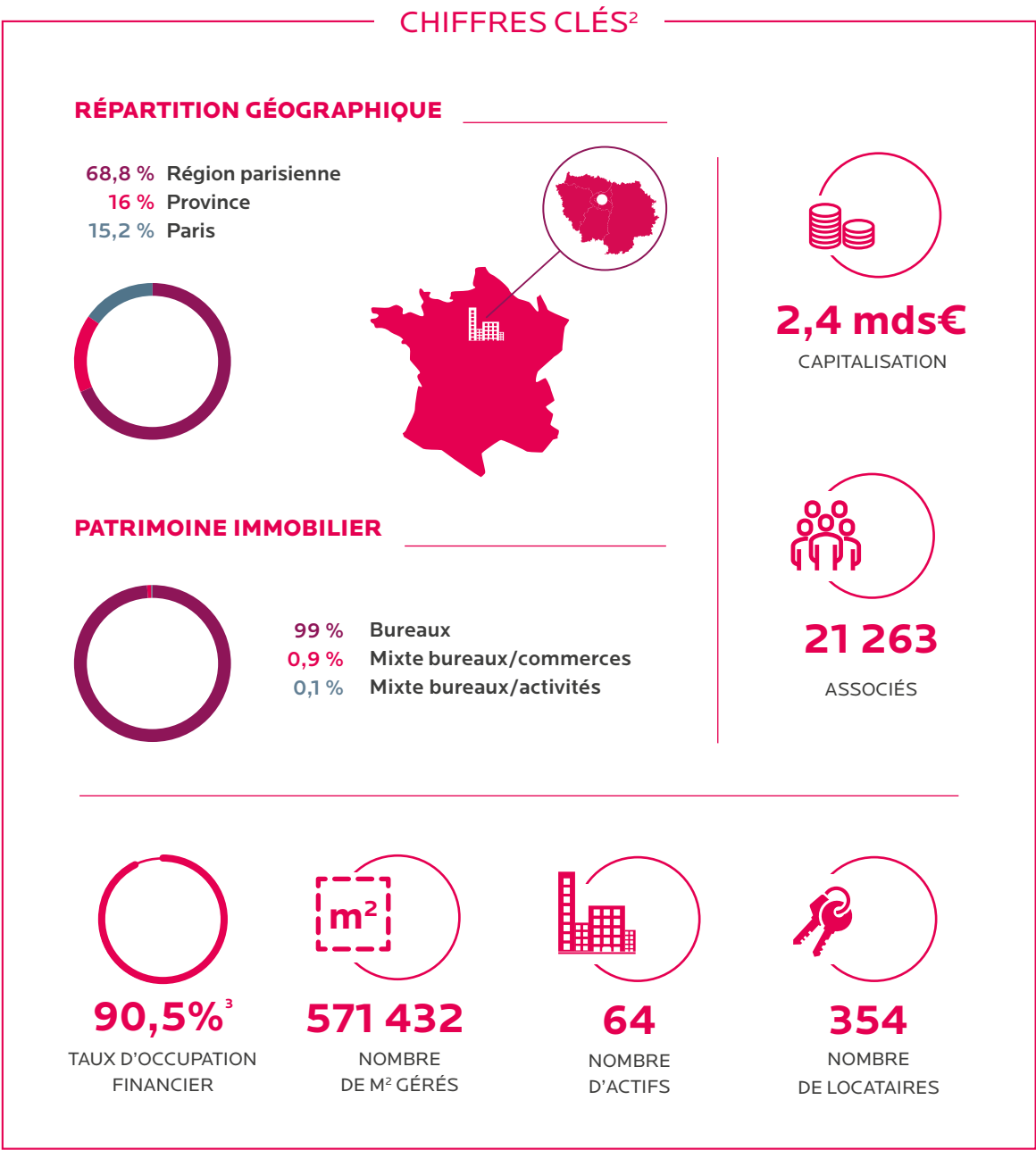
Nos équipes spécialisées dans l'immobilier de bureaux sélectionnent des biens situés dans un environnement économique dynamique s'inscrivant dans une perspective d'optimisation de votre investissement, selon nos convictions, afin de vous restituer les potentielles performances immobilières en contrepartie de frais payés à la société de gestion. ”

1. Constat à date. L'allocation à date n'est pas un indicateur fiable de l'allocation future s'agissant d'une SCPI de type diversifiée.

PRIMOPIERRE, LA SCPI DE BUREAUX¹ DE PRIMONIAL REIM

Créée en 2008, Primopierre s'adresse à tout investisseur souhaitant investir principalement sur le marché de l'immobilier de bureaux en France, dans une perspective long terme.

La durée de placement recommandée est de 10 ans.



POURQUOI INVESTIR DANS UNE SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER (SCPI) ?

DES REVENUS TRIMESTRIELS POTENTIELS

L'immobilier collectif permet de restituer aux investisseurs un revenu potentiel foncier trimestriel issu des loyers versés par les locataires du patrimoine de la SCPI.

UN PATRIMOINE ACCESSIBLE À PARTIR D'UNE MISE DE FONDS LIMITÉE

L'immobilier collectif permet à l'investisseur de s'exposer, à travers l'achat de parts pour un montant qui peut être de quelques milliers d'euros, à une portion d'un patrimoine de plusieurs millions d'euros.

UN OBJECTIF DE MUTUALISATION DES RISQUES

La SCPI cherche à investir dans un patrimoine étendu loué à un grand nombre de locataires, avec pour objectif de diversifier le risque locatif et le risque géographique.

UNE GESTION IMMOBILIÈRE PROFESSIONNELLE ET PATRIMONIALE

La gestion du patrimoine de la SCPI est entièrement dévolue à la société de gestion. L'objet social de la SCPI est la gestion d'un patrimoine immobilier locatif, à l'exclusion des activités de construction-vente ou de marchands de biens. Cette gestion est effectuée en contrepartie de frais dont des commissions de gestion.

DES OBLIGATIONS DE GOUVERNANCE ET DE TRANSPARENCE

Les organes de gouvernance de la SCPI comprennent un Conseil de Surveillance où siègent des associés. Les associés se prononcent en assemblée générale sur les résolutions proposées par la société de gestion. Ils reçoivent un bulletin d'information trimestriel et un rapport annuel complet sur la SCPI.

FACTEURS DE RISQUES

RISQUE EN REVENU ET EN CAPITAL

Les revenus potentiels de la SCPI peuvent varier à la hausse ou à la baisse, ainsi que la valeur de retrait de la part. Les SCPI comportent un risque de perte en capital. Les parts achetées en nue-propriété ne donnent droit à aucun revenu.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La liquidité des parts de SCPI n'est pas garantie par la société de gestion. Ce placement étant investi en immobilier, il est considéré comme peu liquide et doit être envisagé dans une optique de long terme. En cas de démembrement, les possibilités de retrait ou de cession des parts sont limitées, voire inexistantes. Il est conseillé aux porteurs de parts démembrées de conserver leurs droits pendant toute la période de démembrement.

RISQUE DE MARCHÉ

Les revenus potentiels de la SCPI ainsi que la valeur des parts et leur liquidité peuvent varier à la hausse ou à la baisse en fonction de la conjoncture économique et immobilière.

RISQUE LIÉ À L'ENDETTEMENT

La SCPI peut avoir recours à l'endettement dans la limite de 30 % de la valeur de ses actifs immobiliers. Le montant perçu en cas de retrait est alors subordonné au remboursement de l'emprunt par la SCPI.

RISQUE LIÉ À L'ACHAT À CRÉDIT DE PARTS DE SCPI

Si le revenu des parts achetées à crédit par l'associé n'est pas suffisant pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse des prix lors de la vente des parts, le souscripteur devra payer la différence.

RISQUES LIÉS À DES INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Les variations du marché immobilier peuvent entraîner des variations importantes de la valeur des immeubles, tout comme l'évolution du marché locatif (risque de vacance locative ou d'impayés) ainsi que le niveau de prestation technique des immeubles.

DEVENIR ASSOCIÉ DE LA SCPI PRIMOPIERRE

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION AU 01/01/2019

Prix de souscription : 208 euros.

Valeur de retrait : 185,92 euros.

Minimum de souscription : 10 parts.

Entrée en jouissance : 1^{er} jour du 4^e mois qui suit la souscription.

Horizon de placement minimal recommandé : 10 ans.

L'associé s'acquitte d'une commission de souscription lors de l'achat de ses parts, puis d'une commission de gestion annuelle. La commission de souscription est incluse dans le prix de souscription et la commission de gestion est déduite des loyers perçus avant le versement des revenus potentiels.

Commission de souscription

La commission de souscription est fixée à 10,767 % TTC (au taux de TVA actuellement en vigueur) du prix de souscription prime d'émission incluse.

Elle rémunère :

- les frais de collecte, notamment la préparation et la réalisation des augmentations de capital, le placement des parts de SCPI lié à l'activité d'entremise des distributeurs,
- les frais d'étude et l'exécution des programmes d'investissements.

Commission de gestion annuelle

10 % HT / 12 % TTC maximum du montant des produits locatifs HT.

5 % HT / 6 % TTC maximum des produits financiers nets.

Elle rémunère la gestion des biens sociaux, l'administration de la SCPI, l'information des associés, l'encaissement des loyers et de tous produits accessoires (préloyers, indemnités d'occupation ou autres, pénalités et intérêts de retard, impôts et taxes récupérés auprès des locataires...), la gestion de la trésorerie et la répartition des bénéfices.

Commission de cession (y compris de mutation)

Cession de parts réalisée directement entre vendeur et acheteur : 75 € HT / 90 € TTC par dossier.

Cession de parts réalisée par confrontation des ordres d'achat et de vente : commission assise sur le montant de la transaction (taux fixé par l'Assemblée Générale).

Mutation de parts : 200 € HT / 240 € TTC par héritier ne pouvant dépasser 10 % de la valorisation des parts au jour du décès ou 75 € HT / 90 € TTC par dossier pour les autres cas de mutation à titre gratuit.

Commission d'acquisition ou de cession d'actifs

Commission de cession : 1,25 % HT / 1,50 % TTC du prix de cession net vendeur.

Commission d'acquisition : 1,25 % HT / 1,50 % TTC du prix d'acquisition des actifs acquis en réinvestissement des actifs cédés, y compris en cas de financement complémentaire par emprunt.





LAETITIA TRÈVES
RESPONSABLE INVESTISSEMENT BUREAUX

“ L’Île-de-France est le terrain de prédilection de Primopierre. Les projets du Grand Paris, l’attractivité renouvelée de La Défense, redessinent la carte des marchés tertiaires attractifs. ”

ACTUALITÉS DU 2^E SEMESTRE 2018

Avec une capitalisation qui atteint les 2,421 milliards d’euros, Primopierre se classe parmi les SCPI les plus fortement capitalisées du marché (source : ASPIM - IEIF).

Au 2^e semestre 2018, la SCPI Primopierre a réalisé deux acquisitions à Nanterre (92) et à Lyon (69) pour un volume total d’investissement de 158 millions d’euros.

Il s’agit pour la première acquisition d’un immeuble neuf situé à Nanterre et intégralement loué à Faurecia, l’un des leaders technologiques de l’industrie automobile, pour un bail de 12 ans dont 9 ans fermes, pour un montant total de 102 millions d’euros. L’immeuble, livré « clé en main » pour le locataire, réponds aux tous derniers critères de qualité technique, énergétique et esthétique.

La deuxième acquisition porte sur une prise de participation à hauteur de 33,9 % dans la SCI Lyon Blackbear pour 56 millions d’euros. Il s’agit d’un portefeuille composé de 8 actifs de bureaux situés à Lyon, Caluire-et-Cuire et Ecully, zone tertiaire établie du Grand Lyon, très bien desservie par les transports en communs. Ces actifs ont été livrés ou rénovés récemment et sont loués à des locataires de premiers rangs.

Ces deux acquisitions correspondent parfaitement à la politique d’investissement de la SCPI, à savoir des actifs de bureaux neufs ou restructurés et parfaitement adaptés aux besoins de leurs utilisateurs.

EXEMPLES D’IMMEUBLES EN PORTEFEUILLE



QUADRANS (4 SCI QUADRANS) - PARIS 15^E (75)

- Année d’acquisition : 2018
- Surface totale : 85 596 m²
- Prix d’acquisition (HD) : 1,1 Mds€
- Volume de l’investissement (DI) : 34 M€
- Locataires : SFR, Next radio TV



BLACKBEAR - LYON, CALUIRE-ET-CUIRE, ECULLY (69)

- Année d’acquisition : 2018
- Surface totale : 62 646 m²
- Prix d’acquisition (HD) : 245 M€
- Volume de l’investissement (DI) : 56 M€
- Locataires : SNCF, Air France, Nespresso



WEST PLAZA - COLOMBES (92)

HQE Exceptionnel, BREEAM Excellent, HQE, Exploitation, BBC

- Année d’acquisition : 2017
- Surface totale : 29 420 m²
- Prix d’acquisition (HD) : 191 M€
- Volume de l’investissement (DI) : 81 M€
- Locataires : Colgate, Fraikin, Foncia...



IN & OUT (SCI BOULOGNE LE GALLO) BOULOGNE-BILLANCOURT (92)

Certifié HQE Exceptionnel, BREEAM Very Good, LEED Platinum

- Année d’acquisition : 2017
- Surface totale : 34 856 m²
- Prix d’acquisition (HD) : 445 M€
- Volume de l’investissement (DI) : 35 M€
- Locataire : OCDE



COEUR DÉFENSE (SCI HOLO) - COURBEVOIE (92)

HQE Excellent, BREEAM Very Good

- Année d’acquisition : 2017
- Année de restructuration : 2011
- Surface totale : 182 800 m²
- Volume de l’investissement : 80,5 M€ - participation 8,9 %
- Locataires : 27 locataires dont HSBC, Orange, EDF et Allianz



OVALIE - SAINT-OUEN (93)

Certifié HQE Programme/Conception/Réalisation Niveau Très Performant

- Année d’acquisition : 2014
- Surface totale : 14 270 m²
- Prix d’acquisition (HD) : 98 M€
- Volume de l’investissement (DI) : 60 M€
- Locataire : Samsung Electronics France



PASTEUR (SCI PASTEUR) - PARIS (15^E)

Certifié HQE Exceptionnel, BREEAM Very Good

- Année d’acquisition : 2015
- Surface totale : 39 624 m²
- Prix d’acquisition (HD) : 308 M€
- Volume de l’investissement (DI) : 56 M€
- Locataire : Amundi



ARDEKO (SCI ARDEKO) - BOULOGNE-BILLANCOURT (92)

Certifié LEED Core & Shell Niveau Gold

- Année d’acquisition : 2015
- Surface totale : 20 101 m²
- Prix d’acquisition (HD) : 227 M€
- Volume de l’investissement (DI) : 43 M€
- 8 Locataires : 5 bureaux et 3 commerces



PRIMONIAL REIM, ACTEUR MAJEUR DE L'ÉPARGNE IMMOBILIÈRE

Primonial REIM est une société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Elle crée, structure et gère des placements immobiliers collectifs de long terme destinés à des investisseurs particuliers et institutionnels.

Avec plus de 17 Mds €¹ d'encours sous gestion, plus de 58 000 associés et 43 fonds, Primonial REIM s'affirme comme un acteur majeur sur le marché de l'investissement européen et de l'épargne immobilière¹ en France.

CHIFFRES CLÉS¹ AU 31 DÉCEMBRE 2018

58 920
associés

17,2 Mds €
d'encours sous gestion

940
immeubles

43
fonds d'investissement

Présence dans
6
pays européens

3 817 380 m²
loués

7 000
locataires

52 %
d'investisseurs
particuliers

48 %
d'investisseurs
institutionnels

1. Source : Primonial REIM

CONDITIONS SPÉCIFIQUES À LA SOUSCRIPTION DE LA SCPI PRIMOPIERRE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION

Pour tout investissement sur la SCPI PRIMOPIERRE en tant que support financier en unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, des conditions spécifiques s'appliquent.

Le client adhérent/souscripteur recevra un document complémentaire d'information dont l'objet est de compléter les dispositions de la notice ou des conditions générales de son contrat :

- > Tout investissement devra être effectué pendant l'une des période(s) de commercialisation du support en unités de compte et dans la limite de l'enveloppe disponible.
- > Le montant minimum de versement dans le cadre de cet investissement correspond à celui indiqué dans la notice ou les conditions générales du contrat d'assurance vie/capitalisation correspondant.
- > Le prix de souscription est déterminé sur la base d'une valeur détaillée dans la documentation complémentaire.

> À toute performance annoncée, qu'elle soit positive ou négative, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours du contrat d'assurance vie ou de capitalisation doivent être déduits.

> Les revenus issus du support PRIMOPIERRE seront versés sur le contrat dans des conditions précisées dans le document complémentaire d'information.

> Le client doit s'assurer que la durée d'investissement recommandée est compatible avec la durée résiduelle de son contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

> Dans le cadre d'un investissement sur PRIMOPIERRE en tant que support en unité de compte au sein d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, la fiscalité applicable est celle de l'assurance vie et de la capitalisation.

Investir sur des supports financiers en unité de compte comporte un risque de perte en capital non mesurable à l'avance et pouvant être totale. Parlez-en avec votre conseiller.



Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros.

Enregistrée sous le n° 531 231 124 00045 RCS Paris - APE 6630Z.

Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043.

Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Carte Professionnelle portant les mentions «Gestion Immobilière»

et «Transactions sur immeubles et fonds de commerce» numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2016 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société CNA Insurance Company Ltd, située 37 rue de Liège – 75008 PARIS.

SIÈGE SOCIAL

36 rue de Naples 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 11.

www.primonialreim.com